

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 12 juillet 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021**

**2021 DAC 126** Subventions (45.000 euros) aux associations Son/Ré - Son et Recherche électroacoustique (12e), Cabaret Contemporain (11e) et Le Balcon (94300 Vincennes).

**Mme Carine ROLLAND, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Son/Ré et à l'association Le Cabaret Contemporain, et à l'association Le Balcon ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine ROLLAND et au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée à l'association Son/Ré - Son et Recherche électroacoustique, 3, passage Hennel 75012 Paris, au titre de ses activités 2021. 2021\_00628 / PARIS ASSO 29021

Article 2 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée à l'association Le Cabaret Contemporain Maison de la Vie associative, 5, rue Perrée, 75003 Paris au titre de 2021. 2021\_04739 / PARIS ASSO 8785.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée à l'association Le Balcon 7 cours Marigny 94300 Vincennes au titre de 2021. 2021\_07882/ PARIS ASSO 76282.

Article 4 : La dépense correspondante, d'un montant de 45.000 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de l'exercice 2021 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**